



Communauté d'Agglomération



VOTRE NOUVEAU RESEAU

CARTE AGGLOMERATION TRANSPORT 2010

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTRIBUTION

LA CARTE AGGLOMERATION TRANSPORT C'EST :

Un titre de transport vous permettant de bénéficier, ainsi que vos ayants droits (enfants à charge de moins de 12 ans), de la libre circulation sur le réseau de transport en commun de la Communauté d'Agglomération CAP'BUS, du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2011.

Cette carte devra être systématiquement présentée lors de la montée dans le bus afin que le chauffeur puisse enregistrer le voyage. Ce dernier est habilité à requérir à cette occasion la présentation d'une pièce d'identité.

A QUI S'ADRESSE T-ELLE? :

Aux personnes handicapées à partir de 80%, aux bénéficiaires de l'A.S.S, aux bénéficiaires du RSA sans activité professionnelle, aux personnes âgées non imposables de plus de 60 ans et aux anciens combattants ; résidant à titre principal dans l'une des communes de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

OU OBTENIR UN DOSSIER DE DEMANDE D'ATTRIBUTION OU UN RENSEIGNEMENT?

- Auprès de l'agence commerciale CARSPOSTAL, 1 bis quai commandant Reveille, 34300 AGDE
Tel : 04.67.01.22.24 – arrêt de bus « château Laurens – point info réseau »
- Auprès du CCAS ou de la Mairie de votre lieu de résidence.
- En téléchargement sur le site internet du nouveau réseau de transport intercommunal CAP'BUS :
<http://www.capbus.fr>

QUELLES SONT LES CONDITIONS FINANCIERES D'ATTRIBUTION :

Personne handicapée (80%)	Ressources mensuelles < ou = à 1429,50 €
Bénéficiaire A.S.S	Personne seule : ressources mensuelles < ou =605,60 € /mois Couple : ressources mensuelles < ou = 1211,20 €/mois
Bénéficiaire R.S.A (sans activité professionnelle)	(seuils variables en fonction des personnes à charge) Personne seule : 460,09€/mois Couple : 690,14€/mois Parent isolé : 590,81/ mois/mois
Personnes âgées (+ 60 ans) (non imposables)	Application des seuils de non-imposition 2010 (variables en fonction du nombre de parts du foyer fiscal).
Anciens combattants	Ressources mensuelles < 1343,77 € (SMIC)

Base de calcul : Données minima sociaux. ministère des affaires sociales. Mise à jour au 27 janvier 2010

QUELLES SONT LES PIÈCES A FOURNIR ?

Délai d'instruction : 15 jours à compter de la date de réception du dossier au siège de la CAHM.

Transmission de la carte ou du refus par courrier postal

Tout dossier incomplet sera systématiquement classé en attente

Pour toutes les catégories :

2 photos d'identité en couleur récentes (format 35 mm X 45 mm, non tamponnées et non plastifiées)

1 photocopie recto/verso d'une pièce d'identité (+ 1 photocopie du livret de famille si enfant de moins de 12 ans à charge).

1 justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance téléphone ou EDF (si personne hébergée : quittance de domicile et attestation sur l'honneur de l'hébergeant).

En plus, pour chaque catégorie :

Personnes Handicapées (à partir de 80%) :

1 photocopie de la carte d'invalidité

Notification de versement de l'A.A.H ou d'une pension d'invalidité de moins de 3 mois

Dernier avis d'imposition

Bénéficiaires A.S.S :

Notification de versement de l'A.S.S. de moins de 3 mois

Dernier avis d'imposition

Bénéficiaires R.S.A (sans activité professionnelle) :

Notification de versement du R.S.A de moins de 3 mois

Dernier avis d'imposition

Personnes âgées (+ de 60 ans non imposables)

Dernier avis d'imposition

Anciens combattants

1 photocopie de la carte d'ancien combattant

Dernier avis d'imposition

LA PARTIE CI-DESSOUS DOIT ETRE COMPLETEE ET RETOURNEE ACCOMPAGNEE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES SELON LA CATEGORIE DEMANDEE A :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

HERAULT MEDITERRANEE

Service Transports & Déplacements

Avenue du III^{ème} Millénaire

34630 SAINT THIBERY

NOM / PRENOM du bénéficiaire :

ADRESSE COMPLETE (rue/résidence/bâtiment/appartement) :
.....
.....

CODE POSTAL / COMMUNE :

ENFANTS A CHARGE DE MOINS DE 12 ANS :

TELEPHONE et/ou E-MAIL :